



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres de soins palliatifs

Question au Gouvernement n° 634

Texte de la question

SOINS PALLIATIFS

M. le président. La parole est à Mme Claude Greff, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Claude Greff. Madame la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, mon collègue Jean Leonetti a été rapporteur de la loi du 22 avril 2005 sur la fin de vie qui a été votée à l'unanimité par notre assemblée. Il conduit aujourd'hui une mission d'évaluation de cette loi à la demande du Premier ministre.

Une société s'honore de permettre à chacun de terminer sa vie dans des conditions dignes et humaines. Après d'importants progrès réalisés depuis la loi de 2005, la France est cependant toujours en retard sur ses voisins européens pour le développement de l'offre de soins palliatifs, à l'hôpital comme en ville.

Le nombre de places en soins palliatifs a certes progressé de 700 à 3 000 en cinq ans. Les équipes mobiles sont passées de 200 à 350 et les réseaux se sont multipliés - on en compte désormais une centaine. C'est bien, mais ce n'est pas assez !

Face à ce constat, le Président de la République a choisi de faire des soins palliatifs l'un de ses trois grands chantiers, avec le cancer et la maladie d'Alzheimer, et a pris un engagement très clair : doubler les capacités d'accueil en soins palliatifs d'ici à la fin de la législature. Avec les franchises médicales, il s'est donné les moyens financiers de cette ambition. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

Madame la ministre, vous étiez vendredi dernier à Bourges aux côtés du Président de la République pour annoncer le plan de développement des soins palliatifs. Pouvez-vous nous dire quelles en sont les principales mesures et les moyens qui y seront consacrés ? Mais, au-delà de l'aspect quantitatif, comment entendez-vous promouvoir une véritable culture palliative en France auprès des soignants et des familles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.*

Madame la députée, effectivement, avec le Président de la République, nous avons présenté à Bourges, vendredi dernier, le plan de développement des soins palliatifs qui permettra d'accompagner demain 200 000 personnes au lieu de 100 000 aujourd'hui, et de mobiliser 230 millions d'euros jusqu'en 2012.

Ce plan vise d'abord à augmenter les capacités d'accueil dans tous les secteurs, qu'il s'agisse des unités de soins palliatifs, des lits identifiés ou des équipes mobiles, si importantes pour instiller la culture du soin palliatif dans tous les lieux de soin, y compris les maisons de retraite. Il tend aussi à développer la recherche et la formation à la culture palliative des personnels soignants, des bénévoles, des associations. Enfin, il insiste sur l'accompagnement des familles, et je veux à cet égard rendre un hommage tout particulier à Jean Leonetti (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) pour sa remarquable loi sur la fin de vie qu'il faut mieux faire connaître aux familles.

En outre, certaines mesures très concrètes seront prises. Je veux notamment développer les réseaux et la culture de l'échange, essentielle en ce domaine. Je serai aussi très attentive à la question des soins palliatifs pédiatriques, car c'est un drame considérable pour les parents que de devoir accompagner un enfant jusqu'à la

mort. Je souhaite mobiliser 14 millions de crédits pour développer les soins palliatifs pédiatriques. Enfin, nous allons ouvrir, dans quelques mois, un numéro d'information à quatre chiffres pour donner des renseignements pratiques à toutes les personnes concernées par les soins palliatifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Claude Greff](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 634

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 juin 2008